

Application des ÉES en Afrique : état des lieux et enseignements méthodologiques

lien vers le
diaporama

Samuel YONKEU
Directeur général
Institut Supérieur d'Informatique et de Gestion (ISIG International)
Burkina Faso

Je suis titulaire d'un Doctorat en sciences de l'ingénieur de l'Université de Mons en Belgique obtenu en 2010, date à laquelle j'ai été engagé comme enseignant chercheur à l'Institut Supérieur d'Informatique et de Gestion de Ouagadougou au Burkina Faso. En 2004 j'ai obtenu un DEA en recherche opérationnelle de l'Université de Ouagadougou. Mes travaux de recherche se situent dans le domaine de la recherche opérationnelle et de l'aide à la décision. Ils traitent de décisions à caractère spatial et plus particulièrement du management environnemental d'un territoire. La perspective dans laquelle s'inscrivent mes travaux aborde les problèmes de décision spatialisés de façon multicritère, c'est-à-dire, en explicitant puis agrégeant les différentes dimensions pertinentes du problème de décision.

Résumé

L'évaluation environnementale stratégique (EES) est un outil mondialement reconnu pour favoriser la mise en œuvre du développement durable. Pourtant son bien fondé ainsi que les modalités de son application et les cas concrets réalisés dans différents contextes nationaux des pays africains restent très disparates. Ceci est dû au fait que les conditions juridiques, réglementaires, institutionnelles et organisationnelles minimales, pour une conduite normée des ESS, ne sont pas encore mises en place dans la plupart des pays comme c'est le cas avec l'étude d'impact environnemental et social (EIES). La plupart des EES réalisées en Afrique l'ont été sous l'impulsion des agences de coopération pour le développement dans le cadre du soutien à la mise en œuvre des politiques, plans et programmes des pays partenaires et de deux manières. Dans un premier cas, la gestion du processus d'EES (et la décision selon laquelle une EES est nécessaire ou non) est de la responsabilité des pays et le rôle de l'agence de coopération est de soutenir le pays dans la mise en œuvre de l'EES. Dans un second cas, les agences de coopérations pour le développement peuvent souhaiter examiner les implications pour l'environnement des politiques, plans et programmes sectoriels qu'elles soutiennent et peuvent donc exiger que ces plans et programmes des pays partenaires soient soumis à une EES. Sur le plan méthodologique, bien que la plupart des études réalisées en Afrique s'appuient sur la procédure proposée dans le guide pratique de l'OCDE de 2006, l'EES peut prendre différentes formes selon les nécessités : d'une approche générale et plus qualitative pour une analyse politique à une approche plus détaillée et quantitative pour une analyse spécifique des programmes de projets; d'un objectif durable à un objectif de dimension environnemental. D'où la nécessité de continuer à travailler pour aboutir à une harmonisation des conceptions et modalités techniques d'évaluation des politiques, plans et programmes de développement. Une EES idéale serait entièrement intégrée à la politique de planification ou de programmation et entièrement contrôlée par les gouvernements associés. Mais comme c'est encore un outil récent, une EES idéale n'est pas encore possible.